

Aborder les sujets de la violence familiale et de l'éducation des enfants au Canada avec les nouveaux arrivants

Segment n° 3

Animatrice : Donna Joyette

Types/formes de violence familiale

CHAMP D'EXERCICE (limites professionnelles)

- Voir la violence familiale comme faisant partie intégrante des renseignements essentiels communiqués aux nouveaux arrivants.
- Reconnaître que la violence familiale peut nuire au processus d'établissement et à l'équilibre de la famille.
- Faire en sorte d'aborder la violence familiale dans le cadre de l'orientation.

DÉFINITIONS

Famille

- Couple de même sexe ou de sexes opposés, marié ou en union libre, avec ou sans enfant
- Famille monoparentale : un père ou une mère avec enfant(s)
- Famille recomposée : couple avec enfant(s) né(s) de l'union actuelle et (ou) d'une union précédente

Violence familiale

- Toute forme de **mauvais traitement, négligence** ou **violence** envers un enfant ou un adulte, perpétrée par un **membre de la famille** ou une personne avec laquelle la victime entretient une **relation intime**.

TYPES DE VIOLENCE

VIOLENCE PHYSIQUE

- Pousser, gifler, donner des coups de poing et des coups pieds, étrangler, tuer.
- Utiliser une arme (arme à feu, couteau ou articles ménagers).
- Les bleus ou les marques ne sont pas nécessairement visibles.

VIOLENCE SEXUELLE

- Attouchements ou activité sexuelle sans le consentement du (de la) partenaire, avec l'usage de la force ou sous la contrainte
- Mineurs d'âge/enfants : Il ne s'agit pas d'une question de consentement; exposition à du contenu de nature sexuelle, exploitation sexuelle.
- Il est très difficile pour les survivant(e)s et les victimes de s'exprimer sur le sujet (honte et culpabilité).
- Mutilation génitale des femmes (MGF)

VIOLENCE AFFECTIVE/PSYCHOLOGIQUE

- Insultes, contrainte, intimidation, isolement, menaces, destruction de biens personnels/maltraitance des animaux de compagnie et autres actes conçus pour dénigrer quelqu'un ou limiter sa liberté et son autonomie
- Les survivant(e)s sont isolés et totalement dépendant(e)s de leur agresseur.
- Utilisation de la religion ou de la spiritualité pour contrôler quelqu'un
- Harcèlement criminel (suivre continuellement quelqu'un; communiquer avec lui continuellement, le surveiller ou le menacer au point qu'il ne se sente plus en sécurité)

TYPES DE VIOLENCE

VICTIMISATION/VIOLENCE FINANCIÈRE

- Gérer l'argent d'une telle façon qu'un membre de la famille n'est plus en mesure de subvenir à ses besoins.
- Le plus souvent à l'encontre des aînés, mais également des personnes isolées de par leur langue et leur culture
- Ne pas autoriser l'accès à l'argent ou aux moyens de subvenir à ses besoins (empêcher quelqu'un d'obtenir un emploi ou de faire des études).
- De nombreuses formes de violence financière peuvent donner lieu à des poursuites criminelles, même si la victime et l'auteur sont de la même famille; c'est notamment le cas du vol et de la fraude.

NÉGLIGENCE

- Fait de ne pas répondre aux besoins fondamentaux d'une personne incapable de prendre soin d'elle-même
- Supervision, nourriture, soins médicaux et autres besoins essentiels
- Les victimes sont généralement les personnes qui ont un handicap, les aînés, les enfants dépendants et les nouveaux arrivants confrontés à la barrière de la langue et de la culture.

VIOLENCE À L'ENCONTRE D'UNE PERSONNE EN PARTICULIER ET AUTRES TYPES DE VIOLENCE

Violence conjugale

- Tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime, cause un préjudice physique, psychologique ou sexuel à l'une des personnes qui entretient la relation

Violence envers les enfants

- Les lois sur la protection des enfants et la définition de la violence envers les enfants ont évolué.
- « Enfants à risque »
- Les enfants qui se trouvent ou essaient de s'interposer dans une situation de violence peuvent subir des préjudices.
- Les études indiquent que le fait de grandir dans un foyer où la violence est présente, peu importe si l'enfant en a ou non conscience, peut avoir de lourdes conséquences sur le développement.
- Les enfants exposés indirectement à la violence souffrent des mêmes effets à long terme que les enfants victimes de violence.
- Les enfants ressentent de la culpabilité, vivent dans la peur et devront probablement composer plus tard avec les séquelles de la violence qu'ils ont subie durant l'enfance.
- Les enfants exposés à la violence peuvent se plaindre de maux de tête ou de maux de ventre, mouiller leur lit, souffrir de dépression, ne pas bien se sentir, souffrir de nervosité, avoir du mal à maintenir leur attention, s'adonner à des jeux dangereux, s'infliger des sévices, prendre des substances psychoactives et penser à se suicider.
- Les enfants à naître sont affectés par la violence familiale à cause des changements dans le niveau de stress de la mère, qui peuvent nuire au développement du cerveau.

Violence envers les aînés

- Définie comme un acte isolé ou répété, ou le défaut de prendre les mesures appropriées qui, dans le cadre d'une relation censée reposer sur la confiance, cause un préjudice ou un état de détresse chez une personne âgée.
- La violence envers les aînés est un problème récent, mais l'isolement et la dépendance des personnes concernées font qu'il est difficile d'obtenir des données statistiques à ce sujet.
- Les personnes âgées emmenées au Canada pour s'occuper des enfants sont considérées comme un fardeau une fois que leur aide n'est plus requise.
- Les membres de la famille peuvent se sentir dépassés lorsque la personne âgée a besoin de recevoir un niveau de soins plus élevé.
- La forme la plus courante de violence envers les aînés est la victimisation financière.

Mariage forcé ou de mineur

- Lorsqu'une des deux personnes ou les deux ne consentent pas ou ne sont pas en mesure de consentir au mariage.
- Pression familiale pour contraindre quelqu'un à se marier
- Personnes emmenées à l'étranger contre leur volonté pour se marier pour raison d'argent ou d'immigration
- Le mariage forcé n'est pas un mariage arrangé où les deux personnes choisissent d'épouser leur partenaire.
- Les lois canadiennes relatives à l'âge légal du mariage sont strictes (personne ne peut se marier avant l'âge de 16 ans).
- Il est illégal d'emmener une personne âgée de moins de 16 ans à l'étranger pour qu'elle se marie, même si cette personne consent au mariage.

Traite d'êtres humains

- Consiste à exploiter une personne en recourant à la force, à la contrainte, à la menace, à la fraude ou à la tromperie.
- Les femmes et les fillettes en sont le plus souvent les victimes (66 %).